

CHARTRE ETHIQUE

CHARTRE ETHIQUE ET CODE DE BONNE CONDUITE

PRESENTATION DES DISPOSITIONS DE BARTLE

AVRIL 2019

Le monde des affaires, et encore plus particulièrement notre métier de conseil, nécessite un engagement fort et clair d'exemplarité en matière d'éthique de tous les collaborateurs, exposés en permanence, du fait de la nature même de leur activité, à de nombreuses formes ou situations pouvant conduire à adopter un comportement réprimandable.

Les préoccupations de responsabilité sociale et de pérennisation d'un développement économique qui se veut respectueux et soutenable s'inscrivent dans le prolongement des seuls enjeux opérationnels de Bartle et sont une retranscription de ses valeurs fondatrices.

Cet engagement éthique de bonne conduite en est l'expression concrète et fait partie intégrante des valeurs de Bartle et de celles partagées par l'ensemble des collaborateurs.

Nous adoptons une ligne claire qui vous sera présentée dans la présente Charte, véritable profession de foi.

Ces engagements formels ont vocation à montrer notre approche intégrant la morale au cœur de nos pratiques, avec des valeurs humanistes, de transparence, de respect, en lien avec le développement soutenable et en priorisant la mesure des impacts sur tout notre écosystème.

Le « Règlement intérieur » de Bartle intègre les volets d'éthique et déontologie, autour des axes suivants :

- Confidentialité
- Intégrité
- Loyauté
- Transparence

Ce « Code de bonne conduite » appelé également « Charte éthique » va plus loin en intégrant des notions plus fines que le simple règlement intérieur, et se veut être le prolongement dudit règlement et des valeurs de Bartle.

Il a pour but de définir les principes éthiques clés qui concourent au développement économique, tels que :

- Ethique dans la conduite des affaires,
- Anti-corruption et conflits d'intérêts,
- Droits fondamentaux,
- Amélioration des conditions de travail,
- Prise en compte de l'impact environnemental de son activité,
- Promotion d'une empreinte sociale positive.

N.B. : Cette charte ne fait pas état de rapport et ne présente que les engagements pris par le cabinet en matière d'éthique. Les résultats seront présentés dans un rapport annuel produit à cet effet.

bartle

PARIS | 13, RUE DE LIEGE 75009 PARIS
NORD | 10, RUE DE LA CENSE 59651 VILLENEUVE D'ASCQ

L'ETHIQUE CHEZ BARTLE EN QUATRE MOTS CLES

Le titre 7 du règlement intérieur « Déontologie, confidentialité et conflits d'intérêts » retrace le comportement attendu du collaborateur Bartle dans son quotidien au sein du cabinet en 4 mots clés. Il est rappelé que chaque individu, en toutes circonstances, doit adopter un comportement professionnel régi par des valeurs qui sont exposées et connues de tous les collaborateurs. Ces valeurs partagées, charte et règlement intérieur, sont d'ailleurs signés par le collaborateur à son arrivée.

Confidentialité

Tout salarié s'engage à garder confidentielles les informations de nature non publique dont il est amené à avoir connaissance de la part de son client dans le cadre de la mission qu'il mène auprès de ce dernier et de tout salarié de la Société.

A cette fin, il s'engage à mettre en œuvre tous les moyens appropriés permettant d'assurer la protection de ces informations.

Intégrité

Chacun s'engage à réaliser ses missions en toute indépendance d'esprit.

Il fait de l'honnêteté intellectuelle sa règle de conduite dans toutes ses relations avec son client ainsi qu'avec les autres collaborateurs du cabinet. Il s'engage à ne pas subordonner l'intérêt de son client à ses intérêts propres, commerciaux ou de toutes autres natures.

Une procédure de protection des lanceurs d'alerte va être mise en place au sein du cabinet pour assurer que la confidentialité imposée par notre activité ne soit pas en contradiction avec l'éthique et l'intégrité pour des consultants qui seraient témoins de comportements illégaux.

Le règlement intérieur de Bartle intègre également une partie permettant le droit de retrait de tout collaborateur en situation exposée.

Loyauté

Tout salarié s'engage vis-à-vis de son client à des pratiques commerciales loyales.

Chacun s'engage vis-à-vis de ses concurrents à des pratiques saines et loyales fondées elles aussi sur le respect dû aux professionnels du même métier.

Chaque individu s'engage vis-à-vis de ses partenaires à respecter des pratiques fondées sur le respect mutuel.

Transparence

Le personnel de Bartle s'engage à communiquer toutes les informations publiées ou qui ne sont pas confidentielles, relatives à leur organisation, leur structure capitalistique, leurs liens avec d'autres activités, notamment au cas où elles appartiennent à un Groupe.

Dans ce cadre, les consultants font connaître à leur client les liens qu'ils soient capitalistiques, financiers ou commerciaux qu'ils entretiennent avec des partenaires, des fournisseurs ou d'autres clients qui seraient susceptibles de générer des conflits d'intérêts dans le cadre de l'exécution de ses missions.

Lorsqu'ils se présentent conjointement avec d'autres sociétés de conseil, des prestataires de services, des fournisseurs d'équipements ou de produits commercialisables, la nature des relations entretenues avec ces partenaires doit être présentée en toute transparence.

Bartle s'est engagé à aller plus loin dans une démarche RSE forte, notamment en intégrant son « **empreinte sociétale** » comme un des 6 axes stratégiques de son plan d'entreprise à horizon 2021 appelé « B21 ».



Signataire du Global Compact des Nations Unies

Bartle est **signataire du Global Compact des Nations Unies** et s'engage à respecter ses 10 grands principes, autour des 4 piliers que sont les Droits de l'Homme, les Normes internationales du travail, l'Environnement et la Lutte contre la corruption. Le cabinet produira annuellement, à partir de 2019, une Communication sur le Progrès (COP) décrivant les efforts réalisés, sous la forme d'un rapport annuel RSE adjoint aux rapports financiers annuels, dans le respect des 17 objectifs de développement durable.

Une politique RSE claire et lisible

Bartle a défini une **politique RSE claire**, lisible, autour d'objectifs forts à horizon 2021, en intégrant les 10 principes du Global Compact. Cette politique est communiquée et partagée auprès des collaborateurs qui ont concouru à son élaboration. Elle est revue annuellement pour notamment traduire les évolutions stratégiques et ajuster les objectifs fixés. Elle permet d'alimenter le rapport RSE annuel.

Signataire de la Charte de la Diversité

Bartle est un acteur pour la diversité en signant la **Charte de la Diversité**, laquelle montre l'engagement de Bartle à sensibiliser et former ses dirigeants et managers, promouvoir l'application du principe de non-discrimination, favoriser la représentation de la diversité, communiquer sur son engagement, en faire un objet de dialogue social et évaluer les progrès réalisés.

La reconnaissance B-Corp



Bartle a obtenu le **label B-Corp** qui récompense son engagement en matière de RSE. La certification B-Corp est attribuée par une ONG américaine « B Lab » à des associations, organisations, entreprises qui font la promotion d'un modèle socio-économique responsable, partageant un engagement fort pour la performance sociale, environnementale et sociétale. Elle permet de réaffirmer nos valeurs et l'éthique du cabinet.

La sensibilisation et la co-construction

Le cabinet propose une sensibilisation de tous les jours, avec notamment l'un des deux séminaires annuels internes de Bartle entièrement consacré à la RSE en décembre 2018 ; ainsi qu'un Cercle de la Transformation dédié à la « **Transformation positive** » chez nos clients, lequel a réuni les membres du Cercle sur une demi-journée de réflexion.

Ethique dans la conduite des affaires

Bartle s'engage à adopter un comportement bienveillant avec l'ensemble de ses parties prenantes, à prôner la transparence et les comportements équitables avec ses clients et fournisseurs, à faire respecter la législation en vigueur en matière de concurrence, ainsi que la confidentialité des documents auxquels ses collaborateurs ont accès, tout en respectant la notion de transparence.

Bartle se réserve également le droit de choisir ses partenaires et de refuser de travailler avec certains secteurs ou certaines entreprises qui ne s'inscrivent pas dans le même modèle éthique que celui fixé par Bartle dans la conduite de ses affaires. Bartle intègre des méthodes de fonctionnement respectueuses de son écosystème, dans le respect de la déontologie du métier du conseil.

Respect des droits fondamentaux

Bartle s'engage à respecter les principes et droits fondamentaux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et de la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne. Bartle est signataire de la charte « Global Compact » des Nations Unies dont les axes fondateurs s'inscrivent dans les valeurs du cabinet. Bartle s'engage notamment à :

- Lutter contre le travail et l'exploitation des enfants, le travail forcé ou toute autre forme de travail obligatoire ;
- Respecter les législations sociales communautaires et nationales et les conventions collectives de chaque pays où Bartle exerce ses activités ;

Bartle s'engage également à lutter contre les pratiques de discrimination, vers une politique de non-harcèlement avec des relais d'alerte internes pour la résolution des conflits, de respect des réglementations sur le temps de travail. Toutes ces informations sont détaillées dans le règlement intérieur de la société.

Anti-corruption et conflits d'intérêts

Bartle ne tolère aucune forme de corruption, de pot-de-vin ou de détournement en vue d'obtenir un avantage quelconque, cela impliquant à la fois les procédures d'appels d'offre, les phases de négociation jusqu'aux conclusions finales contenues au sein de tout document officiel et au cours du déroulé de toute prestation.

Les collaborateurs Bartle, à tout niveau, s'engagent à éviter les situations de conflits d'intérêt personnel.

Bartle s'engage à faire respecter la législation en vigueur en matière de prévention anti-corruption, de conflits d'intérêt et de protection des lanceurs d'alerte. Un système de protection des lanceurs d'alerte est en cours de mise en place pour donner suite aux dispositions de la loi Sapin 2, même si Bartle est en-dessous des seuils.

Amélioration des conditions de travail

Le service de gestion des ressources humaines de Bartle et l'ensemble du management mettent en œuvre une politique sociale visant à préserver la santé, la sécurité et la dignité au travail de chacun de ses salariés.

Bartle veille au quotidien au respect des principes d'égalité, de parité, de diversité et de non-discrimination tant

au niveau de ses embauches que dans l'évolution professionnelle de ses collaborateurs.

Bartle est signataire de la [Charte de la Diversité](#) et s'engage au quotidien à promouvoir ces valeurs, de sensibiliser ses parties prenantes, ses collaborateurs.



Bartle veille également à l'amélioration de leur bien-être au quotidien, avec notamment : la mise en place de formations à l'identification des risques en matière de santé (notamment psycho-sociaux) auprès du SEMSI - Santé au travail ; l'accompagnement par un cabinet externe (Switch and Go) pour prévenir les risques psycho-sociaux au sein de l'entreprise avec des sessions de co-développement trimestrielles et des formations spécifiques ; l'évaluation des risques (santé et sécurité) au sein de l'entreprise ; l'intervention d'un ergonome de la médecine du travail pour améliorer les postures au travail et réduire les risques musculosquelettiques.

Les relations sociales sont très saines et bienveillantes au sein de Bartle, avec un accent fort mis sur le collaboratif et l'approche par co-construction orientée sur l'intelligence collective et l'expression individuelle.

Au-delà de ces éléments-là, le management veille à proposer à ses collaborateurs les meilleures conditions de rémunération possibles, avec un système de primes, une égalité salariale parfaite entre les femmes et les hommes, tout comme l'ouverture et l'accès aux postes de direction. Les détails sont repris intégralement dans le rapport annuel RSE.

Prise en compte de l'impact environnemental

La prise en compte de l'impact environnemental (au sens large) est un indicateur fort des activités quotidiennes de Bartle.

Avec une activité de service qui pollue peu, Bartle prend néanmoins des mesures pour favoriser son empreinte environnementale et tenter d'avoir un impact neutre sur son environnement : suivi des impressions couleurs, incitation aux transports en train, remboursement à hauteur de 50% du « Pass Navigo » et autres abonnements, sensibilisation des collaborateurs aux enjeux RSE (formations, kits d'intégration), etc.

Les collaborateurs Bartle sont également incités à utiliser les télécommunications plutôt que les déplacements physiques (téléconférences, visioconférences, etc.) et le recyclage des déchets fait l'objet d'une sensibilisation quotidienne (affichage, messages, etc.).

Les serveurs et noms de domaines de Bartle sont hébergés chez [Infomaniak](#), société suisse qui a récemment gagné deux prix – notamment « Ambition Négawatt » en 2016 – pour récompenser la réduction de sa consommation d'électricité de 20,7% en un an, malgré une croissance de ses serveurs de 18%. Le parc informatique est donné à une association partenaire ([Le Libre Vanvéen](#)) lorsque les ordinateurs sont remplacés : ils sont alors reconditionnés, donnés ou recyclés en open source pour démocratiser l'accès à l'informatique.

Promotion d'une empreinte sociale positive

D'un point de vue plus large, Bartle développe des actions *pro bono* telles que le mécénat de compétences à destination d'associations. Un plan d'action du mécénat de compétences a été préparé début 2019 après une première expérience satisfaisante auprès de l'Orchestre National de Lille.

La stratégie de mécénat de compétences de Bartle suit un seul objectif, celui de donner un peu de notre chance à ceux qui en ont moins. Pour cela, les collaborateurs ont identifié en interne, lors d'un séminaire dédié, plusieurs pistes de mécénat qu'ils ont priorisées. Le résultat a été de soutenir les causes liées à l'emploi et l'insertion puis l'éducation et la jeunesse. Nous avons donc choisi de travailler avec des associations qui favorisent l'insertion, la mixité, la diversité et la découverte du monde de l'entreprise à des publics éloignés de l'emploi : jeunes d'établissements scolaires moins favorisés, personnes sans emploi, etc. Ces causes ont été identifiées et souhaitées par les collaborateurs lors d'une consultation menée en interne.

Bartle organise également des « cercles » de réflexion sur des thématiques d'actualité pour accentuer son impact sur son environnement et son écosystème, avec notamment un « **Cercle de la Transformation** » orienté sur la « transformation positive » qui a réuni une quinzaine de Directeurs.trices de la transformation pour les sensibiliser, leur donner des outils, etc. pour rendre positives leurs transformations.

* *

*

Ces grands principes éthiques sont traduits dans le quotidien des consultants Bartle, partageant les mêmes valeurs fondatrices et représentant Bartle chez ses clients. Ils ont également une place dans le règlement intérieur du cabinet.

Les consultants se les approprient et les véhiculent lors de leurs missions, aux clients comme à leurs collègues. Ils sont intégrés à la « Charte consultant Bartle » transmise à tout collaborateur intégrant le cabinet sur la posture à adopter en tant que consultant Bartle.

Chaque collaborateur se voit remettre cette charte éthique, ainsi que la charte du consultant Bartle (page suivante) et travaille à mettre en pratique les engagements pris par Bartle, l'éthique véhiculée par le cabinet et respecter les engagements communiqués.

* *

*

LES ENGAGEMENTS DU CONSULTANT BARTLE

Compétence

Je suis garant de ma compétence. Je me maintiens au niveau le plus élevé de compétence attendu par mon client.

Transparence

Je communique sur mon plan de charge, sur mes difficultés en mission. Je fais du feedback. Je préviens immédiatement mon management dès que je suis en disponibilité.

Intégrité

Je ne triche jamais. Je place l'honnêteté intellectuelle au-dessus de tout. Je ne prends pas de raccourci. Je ne subordonne pas l'intérêt de mon client à mes intérêts propres, ni commerciaux.

Devoir de conseil

Je conseille mon client en toute circonstance. Je prends du recul par rapport à ces demandes. Je peux challenger certains de ces besoins.

Je respecte systématiquement la confidentialité des documents du client et garde pour moi tout ce qui ne relève pas du domaine public.

Confidentialité

Je suis loyal vis-à-vis du cabinet. Je ne dénigre jamais les travaux de mon cabinet, devant le client ou auprès d'autres cabinets.

Loyauté

Mon client est une entreprise, dans toutes ses contradictions. Je ne prends pas parti, je reste neutre. Je tente de concilier les parties prenantes. Je vise l'optimum économique.

Neutralité

J'évite les opinions personnelles. Je n'aborde jamais les sujets politiques ou religieux avec mon client.

Discretion

Ces éléments sont repris dans le règlement intérieur de Bartle et inscrits dans la charte du consultant Bartle remise en début de parcours Bartle.

**NOUS SOMMES UNE ÉQUIPE ÉPANOUIE, HUMBLE ET AUDACIEUSE
DANS LAQUELLE CHACUN APORTE SON PROPRE TALENT.**

**NOUS AIMONS COLLABORER AVEC NOS CLIENTS
POUR CRÉER DE LA VALEUR.**

NOUS SOMMES

bartle
BUSINESS CONSULTING

DOCUMENT

Auteur	Maxime Dupont	Date	23/04/2019
INFORMATIONS			
Nom du document	Bartle - Charte éthique - Code de bonne conduite		
Client	Interne		
Version :	1.0		

HISTORIQUE DES VERSIONS

VERSION	AUTEUR	COMMENTAIRE
1.0	MDUP	Version Initiale